

Manosque 02/08/2019 –permanence de Mme Fontaine Domeizel, députée]

La délégation pacifiste a demandé à Mme la députée

- de se prononcer pour **la réhabilitation collective des 639 fusillés pour l'exemple 14-18 par la République.**

- de bien vouloir déposer un projet de loi à l'Assemblée nationale pour que la représentation nationale puisse rendre justice à ces morts « *par la France* », condamnés et fusillés « *au nom du peuple français.* », en les réhabilitant collectivement.

>- Mme la députée nous a fait part de sa méconnaissance de cette question pourtant toujours sensible 100 ans après.

>- Nous lui avons donc rappelé le combat des associations pacifistes pour obtenir justice pour les fusillés pour l'exemple 14-18.

1997 et novembre 1998 : La Fédération Nationale de la Libre Pensée, rejointe ensuite par les associations Mouvement de la Paix, ARAC, LDH, Union Pacifiste ...décidait lors d'un rassemblement au monument pacifiste de Gentioux, de renouer avec le combat acharné de l'ARAC et de la LDH dès 1915 jusque dans les années 1930-1935 avec les veuves et les familles des fusillés (ex : Blanche Maupas). Combat qui a abouti à la **réhabilitation de 40 fusillés** pour l'exemple, par la réouverture des procès. L'arrivée de la seconde guerre mondiale avait interrompu le processus de réhabilitation ainsi enclenché.

15 novembre 1998 : Lionel Jospin dans un discours à Craonne (02) sur la ligne de front, appelait à la **réintégration des poilus fusillés pour l'exemple dans la mémoire nationale.**

2008 : **Nicolas Sarkozy** reconnaissant qu'ils n'avaient pas été des lâches, qu'ils n'avaient pas failli, se prononçait également pour leur réintégration dans la mémoire nationale. Mais leur réhabilitation collective ne fut jamais à l'ordre du jour.

2013 : **François Hollande** qui, en tant que Président du Conseil Général de Corrèze s'était prononcé comme une trentaine de Conseils Généraux pour la réhabilitation et avait promis que lui, président de la République - s'il était élu-, il procéderait à leur réhabilitation collective. Elu président de la République il renia sa promesse. En lieu et place de leur réhabilitation, il accorda "une étagère" aux fusillés pour l'exemple aux Invalides et l'accès public aux dossiers individuels numérisés.(<https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/ark:/40699/m005450e4009c890>)

2017 : **Emmanuel Macron**, président de la République, par la voix de **Mme Darrieusseq**, secrétaire d'État à la défense, a fait connaître son point de vue : « **Les fusillés pour l'exemple ont failli !** », dès lors, inutile d'espérer une réhabilitation collective. **Une régression impensable !**

Nous avons ajouté à cet exposé les obstacles dressés pour empêcher notre demande d'aboutir :

-La réhabilitation juridique est rendue impossible par le manque de pièces de dossiers et la disparition des témoins... impossible de refaire les procès...révision cas par cas impossible

-Parmi les fusillés pour l'exemple il y avait des assassins, des traîtres, des espions (Matahari !?...), des violeurs...

Autant d'objections que nous avons levées avec la collaboration efficace notamment du Général André Bach et d'autres historiens au cours de colloques, conférences etc.

Les travaux effectués ont établi que 639 poilus ont été fusillés pour l'exemple pour des faits strictement relatifs au code militaire - "obéir sans hésitation ni murmure"-, parfois tirés au sort (décimation), parfois abattus sommairement,... **parce qu'il fallait faire un exemple.**

Des descendants de familles de fusillés ont lancé un appel à la présidence de la république:

Télécharger « Appel à la République avec sig.pdf »

> Mme la députée a alors posé très justement la question cruciale:

« Qu'est-ce qui bloque la réhabilitation ? »

La délégation ayant donné son opinion- *la France est en guerre permanente, il s'agit de ne pas fâcher la hiérarchie militaire, "la grande muette..."*- a demandé à Mme la députée de creuser la question auprès des autorités avec lesquelles elle est censée être en contact et de l'en informer si elle en apprenait plus.

> La délégation lui a réitéré sa demande de dépôt d'un texte de loi à l'Assemblée nationale.

Nous ne sommes pas constitutionnalistes, cependant, la formule du vœu du Conseil Général 04 adressé à l'unanimité le 6 décembre 2013 à la présidence de la république nous conviendrait tout à fait :

« La représentation nationale se prononce en faveur d'une réhabilitation générale et collective des 'fusillés pour l'exemple' de la première guerre mondiale afin que la Nation puisse honorer officiellement leur mémoire et que celle-ci puisse perdurer dans l'histoire de notre pays. »

> Mme la députée nous a alors déclaré :

« J'ai les tenants, mais pas tous les aboutissants ».

Ce que la délégation a compris ainsi : Si elle a nous a exprimé sa satisfaction pour les informations que nous lui avons transmises pendant une heure, elle s'est cependant déclarée dans la nécessité de s'informer de son côté.

Mme la députée a déclaré avoir enfin compris notre démarche : les refus successifs de l'Exécutif justifient que nous saisissons la représentation nationale.

La délégation lui a confié que face au refus de l'Exécutif de la 5^e république de réhabiliter les 639 fusillés pour l'exemple, nous sommes fondés à les réhabiliter nous-mêmes, nous sommes la république . Le monument qui leur est dédié à Chauny (02) atteste de notre volonté indéfectible de combat pour la vérité et la justice depuis 1997.

> Au final, nous n'avons obtenu aucun engagement de Madame la députée : « J'ai les tenants mais pas tous les aboutissants. »

Si Mme la députée s'est déclarée sympathisante de notre « pacifisme » et a exprimé sa compassion pour les descendants des fusillés, choqués, touchés encore aujourd'hui par l'opprobre et l'indignité, une telle suspension de jugement de sa part a évidemment interloqué la délégation.

Aussi avons-nous invité Mme la députée le 11 novembre prochain à la journée pacifiste autour du monument pacifiste Victorin Maurel, appelée d'ores et déjà par la Libre Pensée 04 et le Mouvement de la Paix 04 et nous sommes engagés à lui fournir tous les renseignements, documents qu'elle jugerait utiles sur la question (histoire, démarches effectuées...) afin d'aboutir enfin à une position de la parlementaire.

Pour le moins, notre délégation est en droit de se demander quel a été son rôle dans cet entretien sinon celui d'avoir donné une conférence d'une heure sur l'histoire des fusillés pour l'exemple et la question de leur réhabilitation, au profit de Mme la députée (et de ses attaché.e.s parlementaires)

Nous recontacterons Mme la députée pour savoir si les « tenants » et les « aboutissants » convergent enfin pour elle.

Nous réitérons notre demande d'audience à sa collègue Mme Bagarry.

La délégation :

Marc Pouyet (LP04), Jean Péméant(LP04), Claudie Nevière(Mvt de la Paix), Germain Nevière (Mvt de la Paix et LP04).